

# Rapport

# Statistiques

## SePAS

EXERCICE  
2022 - 2023

## Remarque

Les chiffres restent indicatifs, ils donnent une idée du travail du SePAS au LTPS.

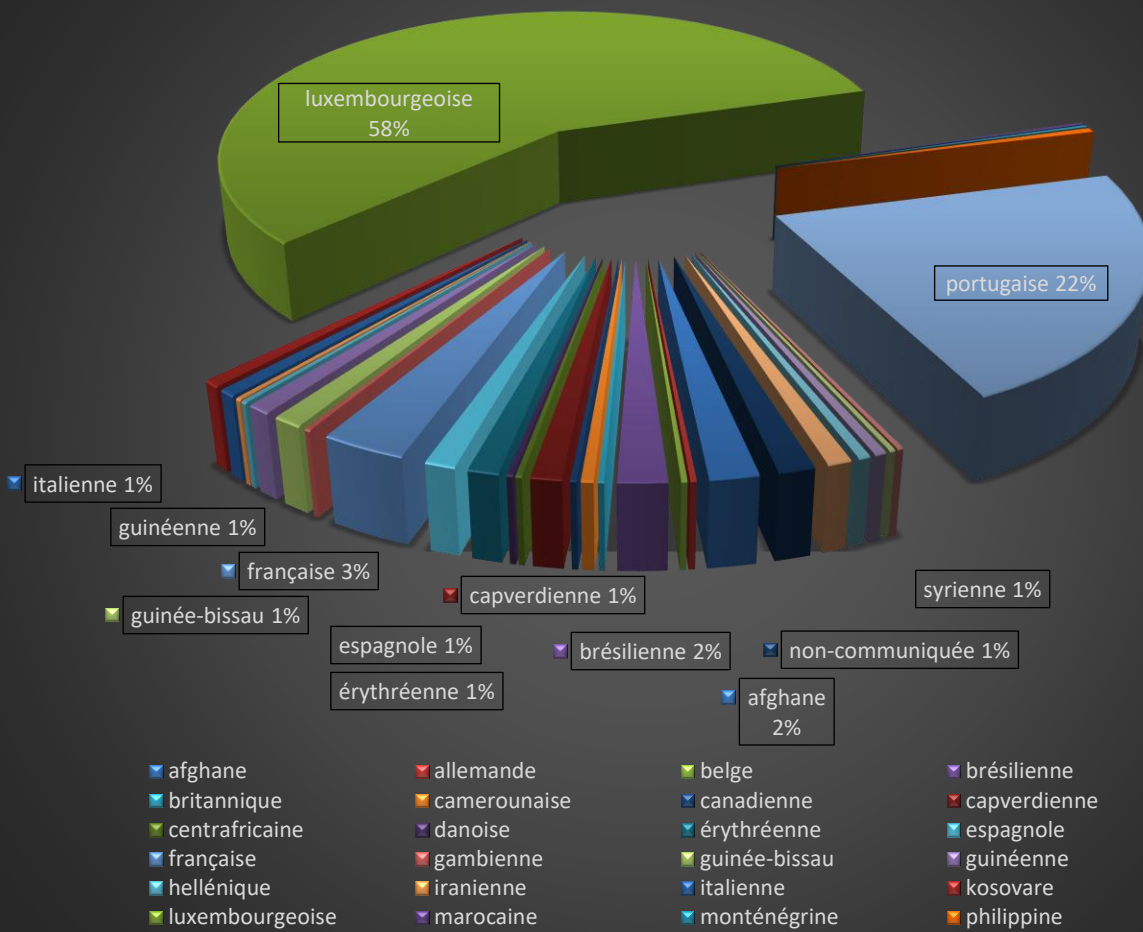
La dénomination « SePAS » utilisée dans l'ensemble du rapport fait référence au travail du SePAS (Service Psycho-Social et d'Accompagnement scolaires) et de l'ESEB (Equipe de Soutien pour Elèves à Besoins spécifiques).

## 1. POPULATION CIBLE

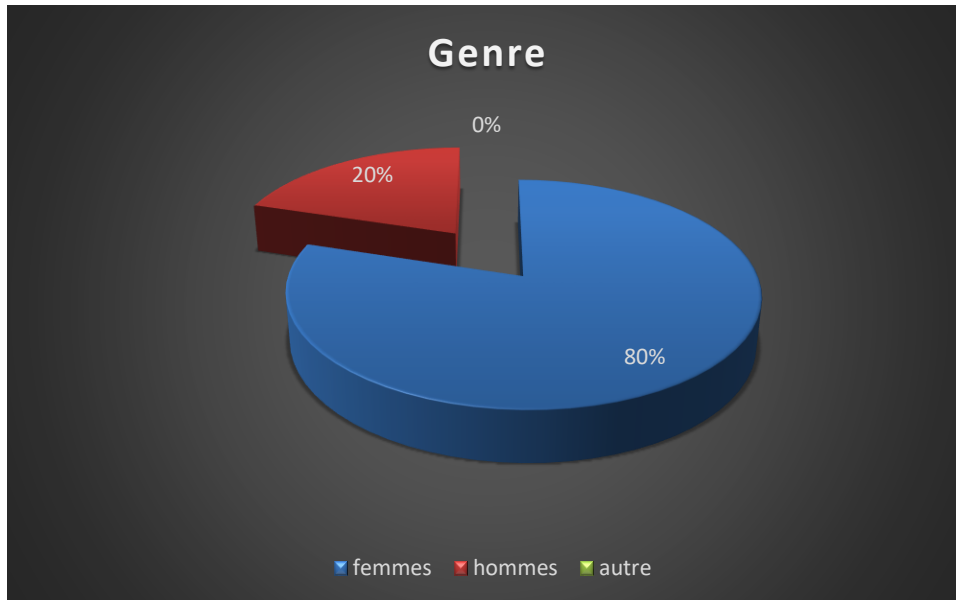
### 1.1. Nationalité des clients

Clients	
Nationalité	Nombre
Afghane	8
Allemande	1
Belge	1
Brésilienne	8
Britannique	1
Camerounaise	2
Canadienne	1
Capverdienne	5
Centrafricaine	1
Danoise	1
Érythréenne	5
Espagnole	5
Française	14
Gambienne	1
Grecque	1
Guinée-Bissau	5
Guinéenne	4
Iranienne	1
Italienne	3
Kosovare	3
Luxembourgeoise	260
Marocaine	1
Monténégrine	1
Philippine	2
Portugaise	100
Roumaine	1
Sénégalaise	1
Serbe	2
Slovène	2
Syrienne	4
Non-communiquée	6
<b>TOTAL</b>	<b>451</b>

## Nationalité



## 1.2. Genre des clients



Genre		
Femmes	Hommes	Autre
360	91	0

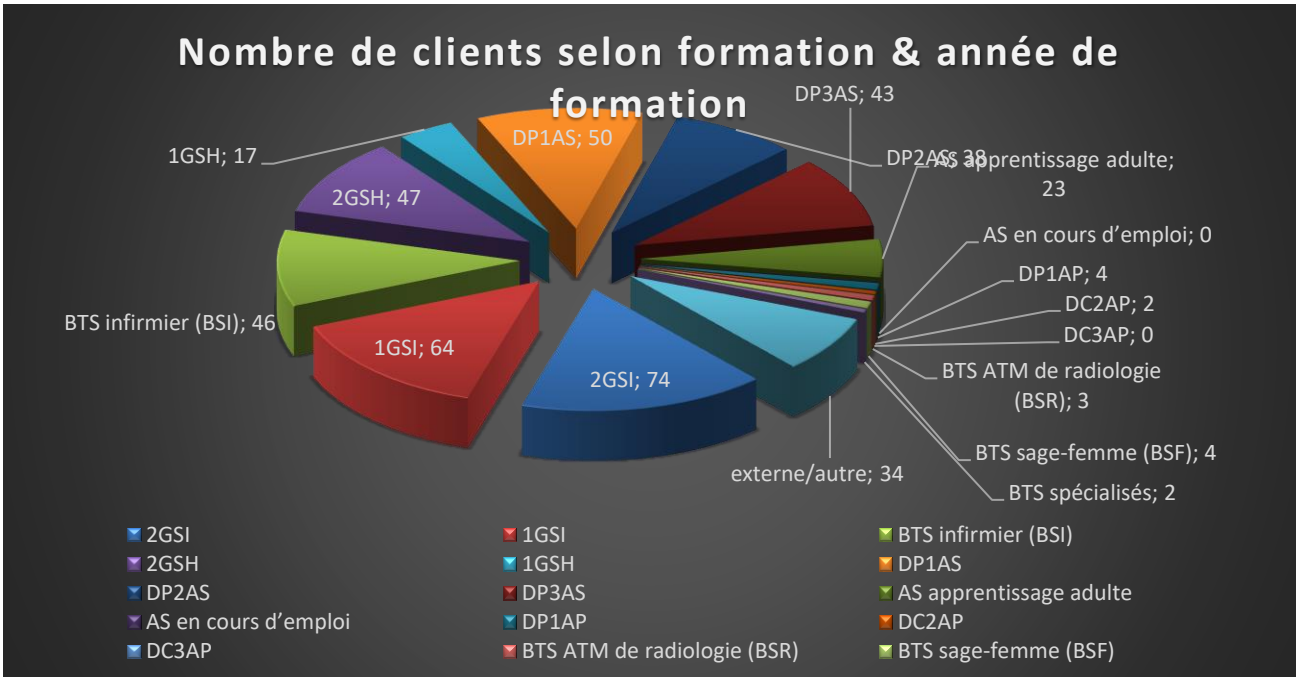
**Graphique 1&2 :** La majorité des clients sont de nationalité luxembourgeoise (58%), suivi des portugais (22%). Le genre féminin est représenté majoritairement (80%).

*Remarque :* Les élèves possédant la double nationalité (Luxembourgeoise & 2<sup>ième</sup> nationalité), ont été enregistrés avec la nationalité Luxembourgeoise.

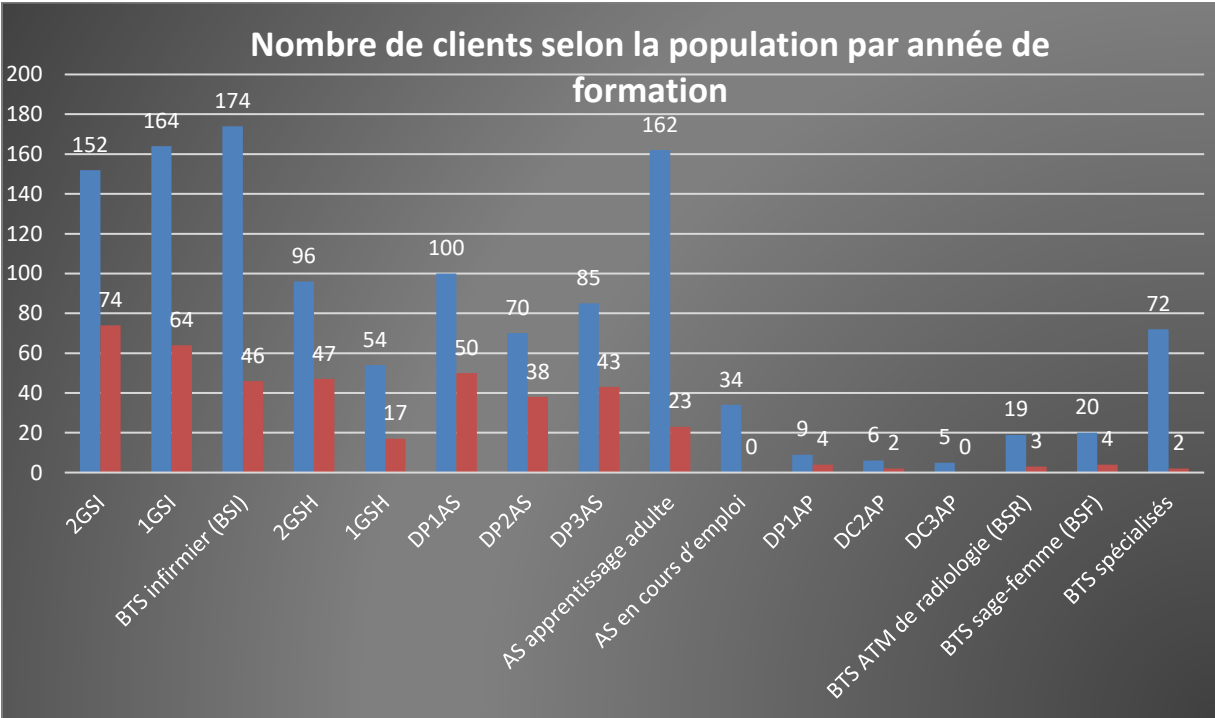
### 1.3. Répartition des clients par formation, année de formation et population totale du LTPS

Formation & Année de formation					
Formation	Année de formation	Population totale	Nombre de clients	Pourcentage de clients selon la population par année de formation	Moyenne d'âge des clients
Infirmier (SI)	2GSI	152	74	48,7%	20,1
	1GSI	164	64	39,0%	20,5
	BTS infirmier (BSI)	174	46	26,4%	21,6
Sciences de la santé (SH)	2GSH	96	47	49,0%	19,3
	1GSH	54	17	31,5%	19,7
Aide-soignant (AS)	DP1AS	100	50	50,0%	19,4
	DP2AS	70	38	54,3%	19,8
	DP3AS	85	43	50,6%	20,2
	AS apprentissage adulte	162	23	14,2%	31,4
	AS en cours d'emploi	34	0	0,0%	0
Assistant en pharmacie (AP)	DP1AP	9	4	44,4%	20,3
	DC2AP	6	2	33,3%	21
	DC3AP	5	0	0,0%	0
BTS	BTS ATM de radiologie (BSR)	19	3	15,8%	23,6
	BTS sage-femme (BSF)	20	4	20,0%	20
	BTS spécialisés	72	2	2,8%	24
Externe/autre	Externe/autre	/	34	/	/
TOTAL		<b>1222</b>	<b>451</b>	<b>34,1%</b>	<b>20,8</b>

**Tableau :** Sur les 1222 élèves/étudiants inscrits au LTPS, 417 ont consulté le SePAS-ESEB, soit 34,1%. Cela correspond à plus d'un tiers de la population totale.

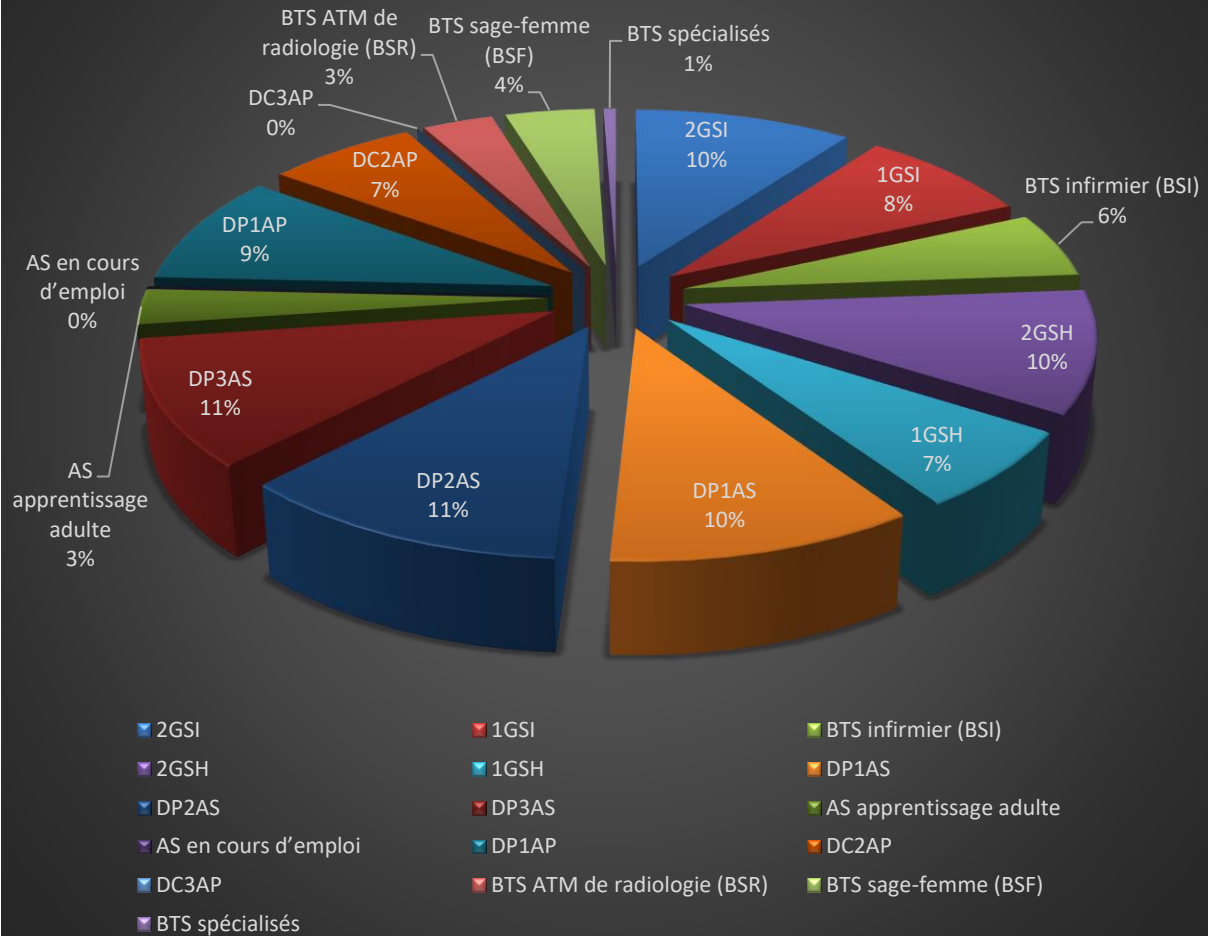


**Graphique 3 :** Répartition en nombre des clients selon la formation et l'année de formation pour l'année scolaire 2022-2023.



**Graphique 4 :** Nombre de clients selon la population totale par année de formation.

## Répartition des clients par rapport à la population globale du LTPS



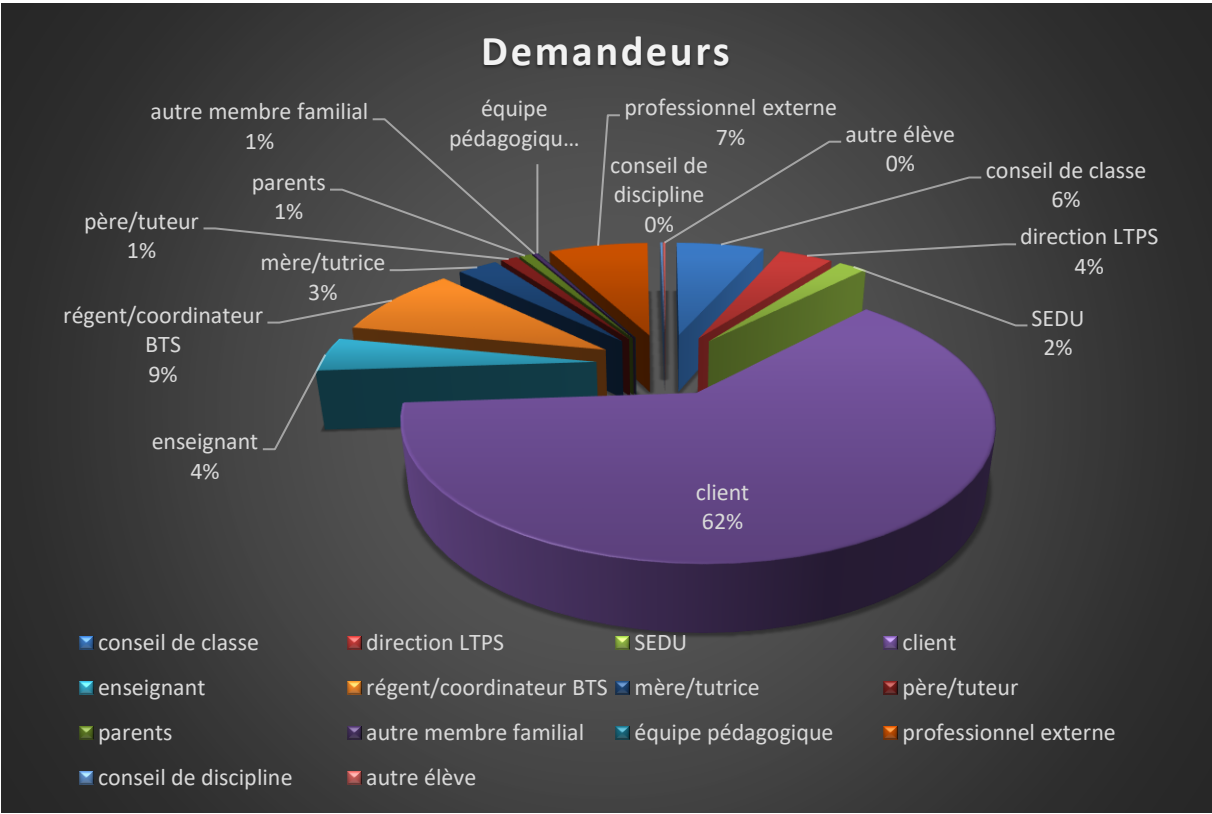
**Graphique 5 :** Répartition des clients proportionnellement à la population globale selon la formation et année de formation pour l'année scolaire 2022-2023.



## 2. ACTIVITES DU SEPAS (2022-23)

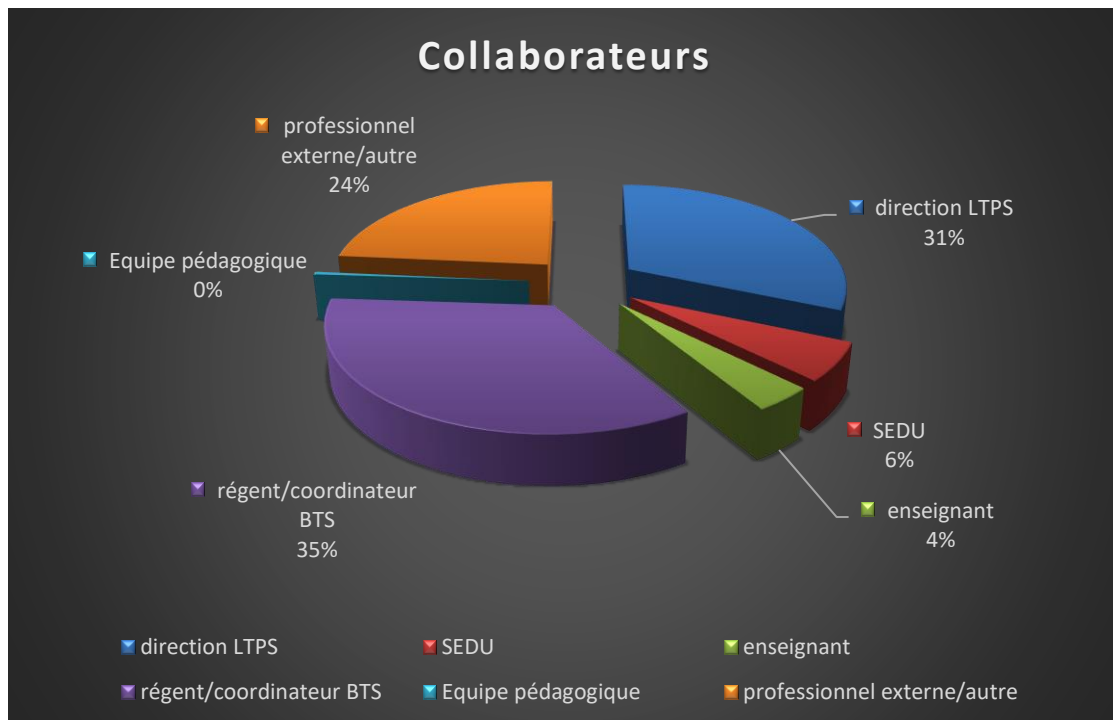
### 2.1. Demandeurs, collaborateurs et accompagnateurs

Demandeurs	
Fonction	Nombre
Conseil de classe	38
Direction LTPS	23
SEDU	12
Client	371
Enseignant	26
Régent/coordonateur BTS	55
Mère/tutrice	17
Père/tuteur	7
Parents	5
Autre membre familial	2
Équipe pédagogique	0
Professionnel externe	43
Conseil de discipline	1
Autre élève	1
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>



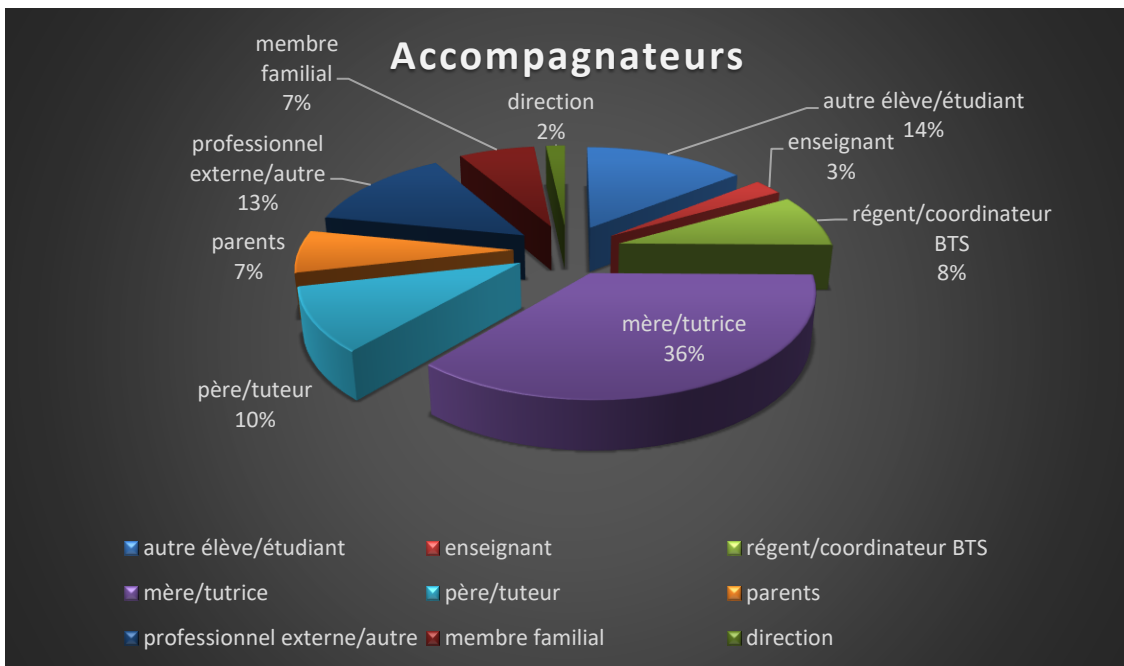
**Graphique 6 :** La majorité des demandes viennent des clients eux-mêmes (62%), suivi des régents/coordonateurs (9%) et des professionnels externes (7%).

Collaborateurs	
Fonction	Nombre
Direction LTPS	75
SEDU	14
Enseignant	9
Régent/coordonateur BTS	83
Equipe pédagogique	1
Professionnel externe/autre	56
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>



**Graphique 7 :** Les collaborateurs sont principalement les régents/coordonateurs (35%), suivi de la direction du LTPS (31%) et de professionnels/services externes (24%).

Accompagnateurs	
Fonction	Nombre
Autre élève/étudiant	17
Enseignant	3
Régent/coordonateur BTS	10
Mère/tutrice	43
Père/tuteur	12
Parents	8
Professionnel externe/autre	16
Membre familial	8
Direction	2
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>

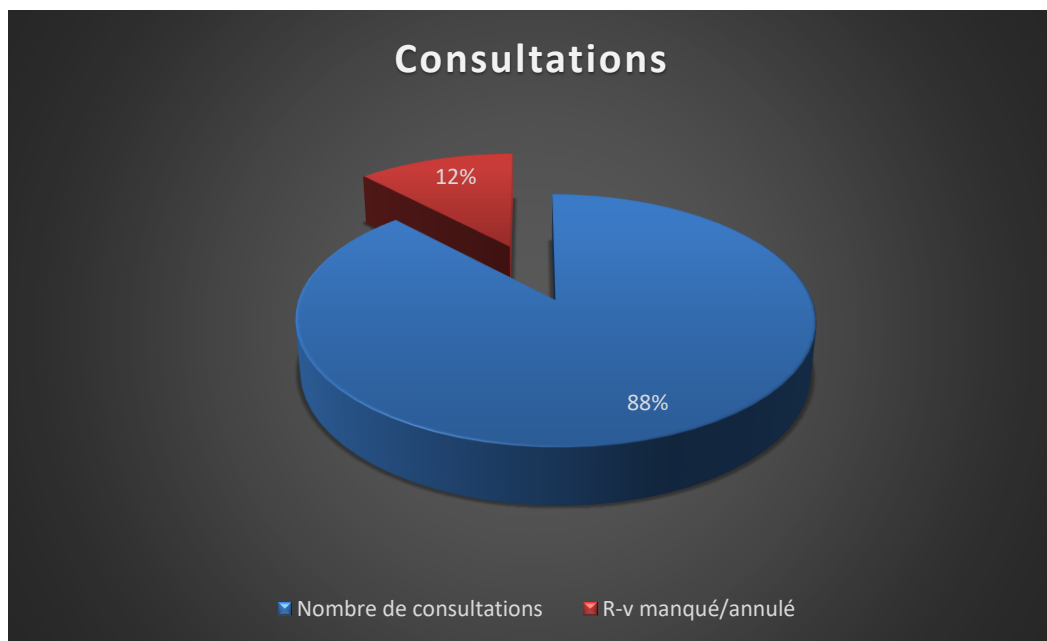


**Graphique 8** : Les mères/tutrices (36%) accompagnent principalement les élèves à un rendez-vous avec le SePAS, suivis d'autres élèves/étudiants (14%), ensuite des professionnels externes (13%).

## 2.2. Nombre de consultations

Consultations	
Nombre de consultations	R-v manqué/annulé
1769	241
Nombre moyen de r-v par élève	
3,92 = 4	

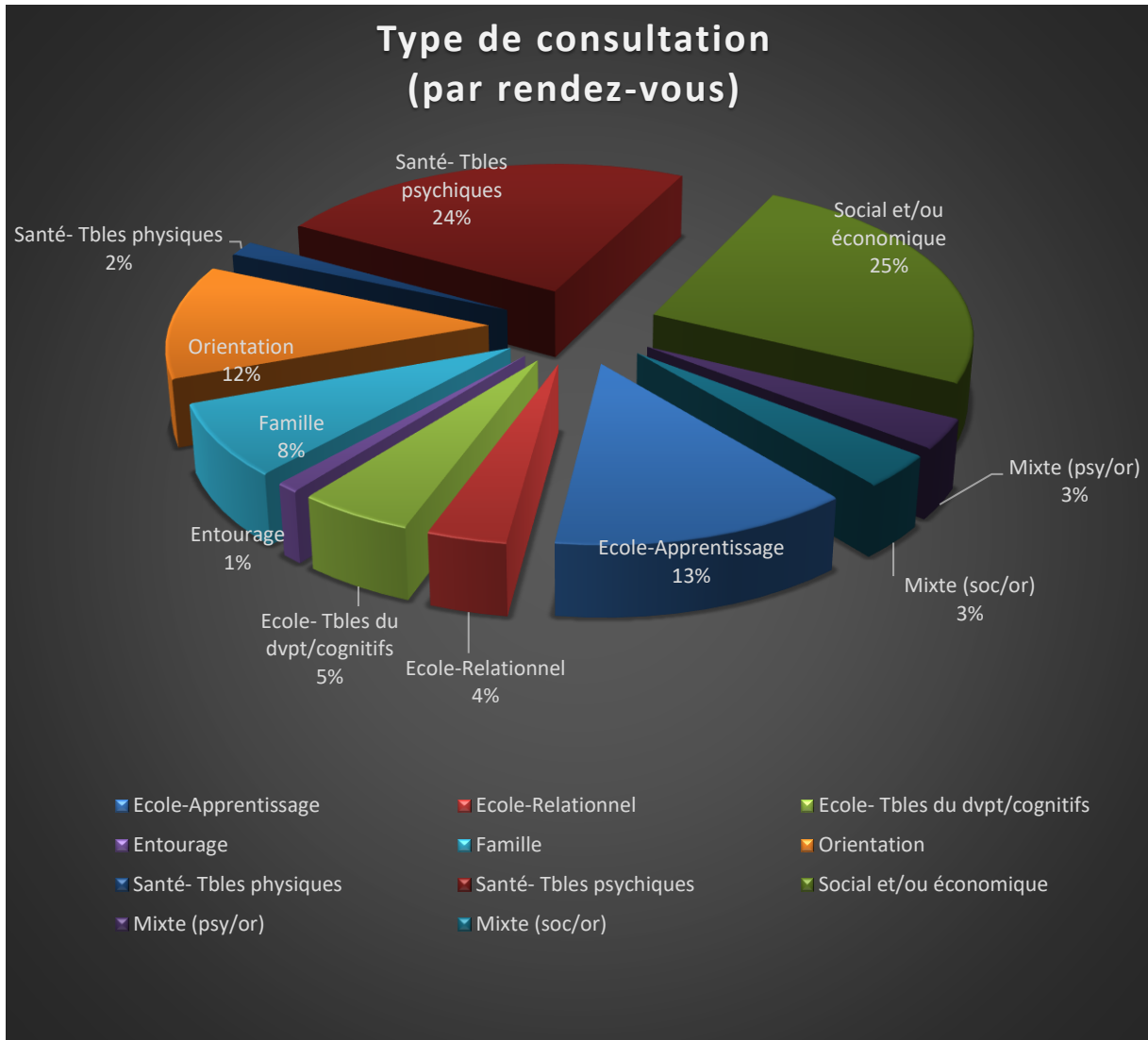
Le nombre moyen de rendez-vous par client est de 4.



Graphique 9 : Nombre total des consultations et des rendez-vous manqués ou annulés.

### 2.3. Type de consultation

Type de consultation (par rendez-vous)	
Problème	Nombre
Ecole-Apprentissage	234
Ecole-Relationnel	62
Ecole- Tbles du dvpt/cognitifs	90
Entourage	18
Famille	136
Orientation	214
Santé- Tbles physiques	28
Santé- Tbles psychiques	428
Social et/ou économique	442
Mixte (psy/or)	56
Mixte (soc/or)	61
<b>TOTAL</b>	<b>1769</b>



**Graphique 10** : Les consultations du domaine social et/ou économique (25%) sont majoritaires, suivi des troubles psychiques (24%) et puis viennent les consultations liées à l'apprentissage (13%) et l'orientation (12%).

### 3. RESUME DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

Les statistiques révèlent que l'élève type consultant au SePAS du LTPS vient pour la plupart de son propre gré au SePAS (62%).

La plupart des clients sont de nationalité luxembourgeoise (58%) ou portugaise (22%), de sexe féminin (80%) et d'une moyenne d'âge de 20,8 ans. Ils viennent consulter pour des difficultés sociales et/ou économiques (25%), des difficultés concernant la souffrance psychique (24%), ou encore pour des difficultés d'apprentissage (13%) ou des questions du domaine de l'orientation scolaire et professionnelle (12%). Les clients acceptent et respectent un suivi psycho-social le temps nécessaire à une amélioration de leur situation. Le nombre moyen de rendez-vous par client est à peu près de 4.

### 4. CONCLUSIONS

Nous constatons une nette augmentation au niveau des consultations en rapport avec la souffrance psychique par rapport aux années précédentes. Par contre, les consultations concernant l'orientation scolaire et professionnelle ont considérablement diminué. La continuité du développement de la Cellule d'orientation scolaire du LTPS a sans doute contribué à une diminution de la demande auprès du SePAS en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Le nombre de consultations, en général, a connu une hausse considérable (34.1% de la totalité des élèves/étudiants par rapport à 29.5% en 2021-2022). D'ailleurs, nous constatons une tendance similaire en ce qui concerne le nombre de consultations par client (en moyenne 4 consultations par client).

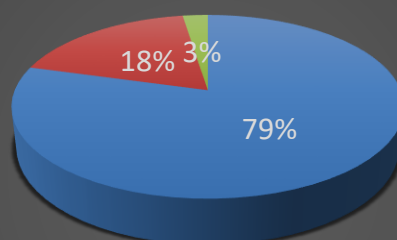
Les chiffres démontrent que des élèves/étudiants de chaque formation/section ont eu recours à l'offre du SePAS. La demande des élèves qui ont sollicité l'aide du SePAS se répartie de manière équilibrée sur les différentes formations de l'enseignement secondaire proposées par le LTPS. Cependant, la moitié des élèves de la formation initiale de l'aide-soignant et des classes de 2GSI/GSH se sont adressés au SePAS.

## 5. APERÇU DE LA PRECARITE CHEZ LES ELEVES DU LTPS (2022-23)

### 5.1. Subventions pour ménages à faible revenu (SMFR)

Subventions pour ménages à faible revenu (SMFR) de l'enseignement secondaire	
Ménages à revenus modestes, subventions accordées	161
Demandes refusées car le revenu du ménage se situait au-dessus du seuil donnant droit aux subventions	37
Demandes refusées pour d'autres raisons d'inéligibilité	5
<b>Total</b>	<b>203</b>

### Subventions pour ménages à faible revenu (SMFR)\* de l'enseignement secondaire



- Ménages à revenus modestes, subventions accordées
- Demandes refusées car le revenu du ménage se situait au-dessus du seuil donnant droit aux subventions
- Demandes refusées pour d'autres raisons d'inéligibilité

\*Peuvent bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu (SMFR) :

1. les élèves fréquentant ***l'enseignement secondaire classique ou secondaire général à temps plein***
2. les élèves en formation ***concomitante***, c.à.d. qui sont en apprentissage chez un patron

et qui vivent dans un ménage dont le **revenu mensuel (moyenne des 3 derniers mois avant la demande)** ne dépasse pas un certain montant.

La demande pour la subvention pour ménage à faible revenu (SMFR) peut être introduite chaque année scolaire. La subvention se compose d'une seule et unique tranche par année scolaire.

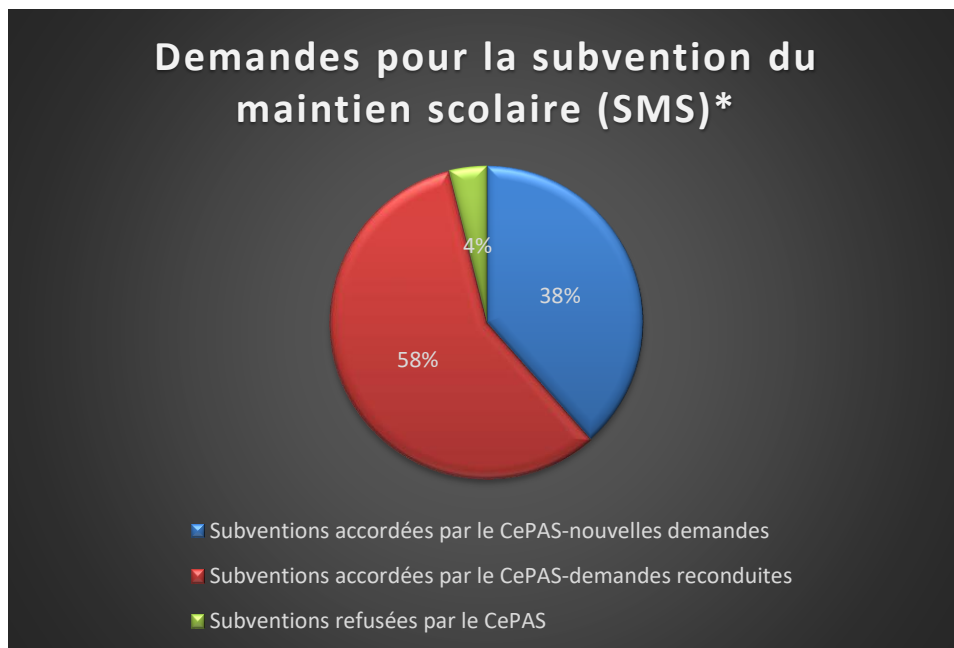


Parmi les 741 élèves<sup>1</sup> inscrits au LTPS pour l'année scolaire 2022-2023, 203 ont introduit une demande pour la subvention pour ménages à faible revenu (SMFR) dont 79 % ont obtenu une réponse favorable.

Parmi les 161 demandes SMFR accordées, 41 ménages ont été considérés en tant que revenus très modestes (p.ex. un ménage de 2 adultes avec 1 enfant ayant un revenu inférieur à 2212,01 euros).

## 5.2. Subvention du maintien scolaire (SMS)

Demandes pour la subvention du maintien scolaire (SMS)	
Subventions accordées par le CePAS - nouvelles demandes	10
Subventions accordées par le CePAS - demandes reconduites	15
Subventions refusées par le CePAS	1
<b>Total des demandes des SMS adressées au SePAS</b>	<b>26</b>

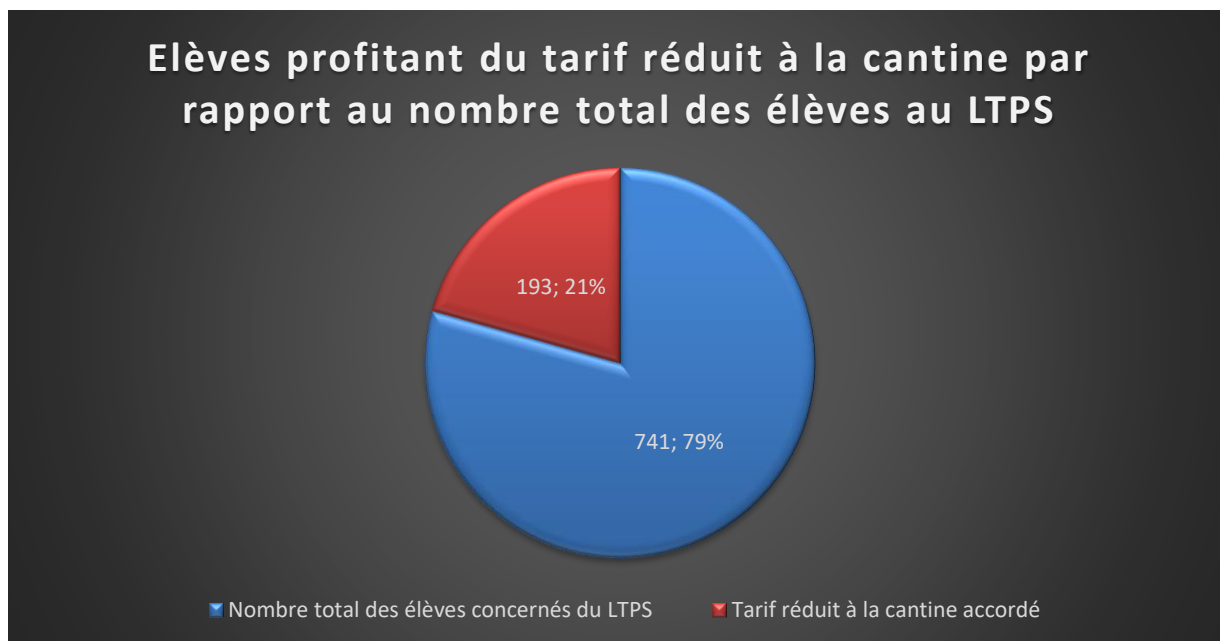


*\*Aide financière uniquement accordée aux élèves obligés de vivre seuls et sans soutien de la part de leurs parents. Cette aide financière doit être accordée lors d'une première étape par l'assistant social du SePAS. Dans une étape finale cet accord sera approuvé par le CePAS. Ces élèves ne sont pas pris en charge par l'ONE et le SePAS assure l'accompagnement social de l'élève.*

<sup>1</sup> Elèves : élèves de l'enseignement secondaire et de la formation initiale (ce terme exclu les étudiants et les personnes en formation adulte)

### 5.3. Tarif préférentiel à la cantine

Elèves profitant du tarif préférentiel à la cantine par rapport au nombre total des élèves au LTPS	
Nombre total des élèves concernés du LTPS	741
Tarif réduit à la cantine accordé	193

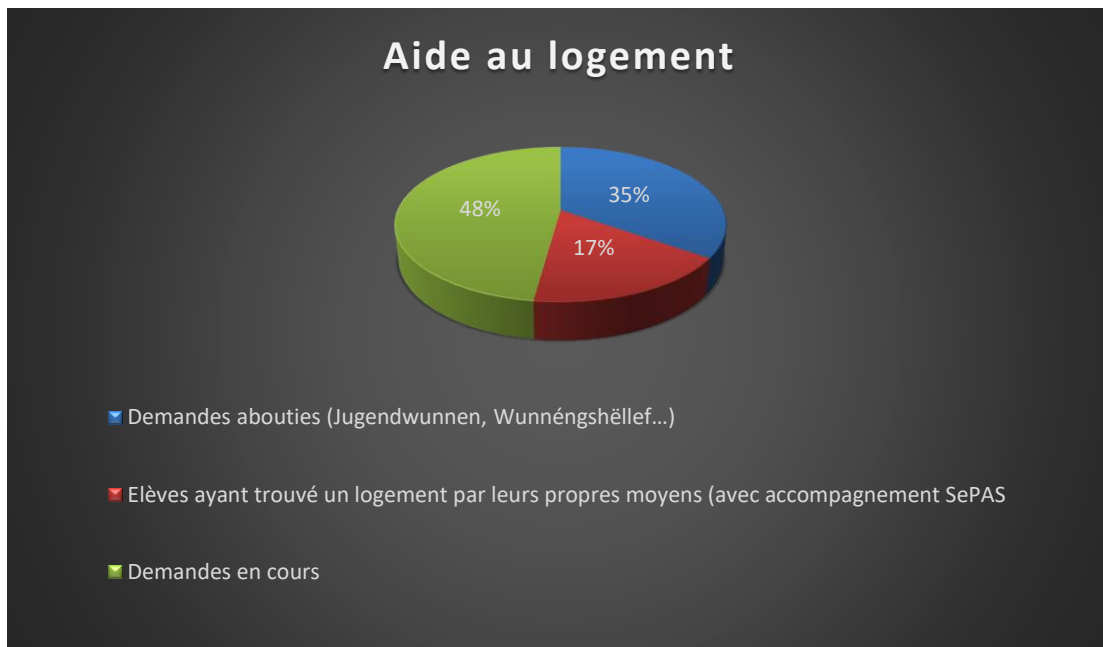


26% des élèves<sup>2</sup> inscrits au LTPS pour l'année scolaire 2022-2023 ont bénéficié de la cantine à tarif préférentiel. Il est à noter que depuis cette année scolaire tous les élèves bénéficiant de la subvention pour ménage à faible revenu ont droit au tarif préférentiel à la cantine alors que les années précédentes uniquement ceux qui faisaient partie d'une catégorie 5, selon le tableau des indices sociaux, y avaient droit. A ceci s'ajoutent, comme dans les années précédentes, les élèves bénéficiant de la subvention du maintien scolaire (SMS), les élèves accueillis dans une structure agréée par l'Office national de l'enfance (ONE), les élèves accueillis en internat ainsi que les élèves demandeurs de protection internationale (DPI).

<sup>2</sup> Elèves : élèves de l'enseignement secondaire et de la formation initiale (ce terme exclu les étudiants et les personnes en formation adulte)

## 5.4. Aide au logement

Aide au logement	
Demandes abouties (Jugendwunnen, Wunnéngshëllef,...)	8
Elèves ayant trouvé un logement par leurs propres moyens (avec accompagnement SePAS)	4
Demandes en cours	11
<b>Total des demandes adressées au SePAS</b>	<b>23</b>



Les élèves demandant une aide au logement adressent une telle demande au SePAS lorsqu'ils se trouvent en crise aiguë chez leurs parents ou lorsqu'ils ne disposent plus de logement adapté à leurs besoins. Les demandes pour un logement sont souvent en lien avec la demande pour la subvention du maintien scolaire (SMS).

## 5.5. Aide financière accordée par le LTPS

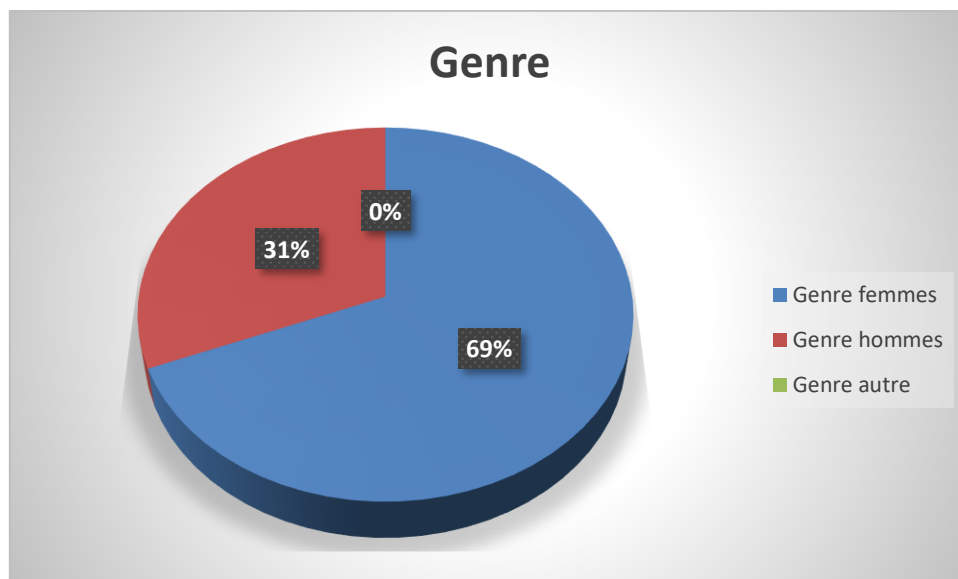
Aide financière accordée par le LTPS suite à une demande adressée au service social	
Réduction loyer Villa Flo	6
Demandes d'assurance maladie obligatoire pour étudiants	15
Aide pour le voyage pédagogique	16
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

Hormis des subventions accordées par le Ministère, les élèves et les étudiants peuvent bénéficier d'aides financières ponctuelles accordées par la Direction du LTPS suite à une demande spécifique auprès du SePAS. Un exemple d'une aide financière qui peut être introduite auprès de la Direction du LTPS sont les aides pour les voyages pédagogiques.

## 6. EQUIPE DE SOUTIEN DES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES (ESEB)

### 6.1. Genre des clients

Genre		
Femmes	Hommes	Autre
31	14	0



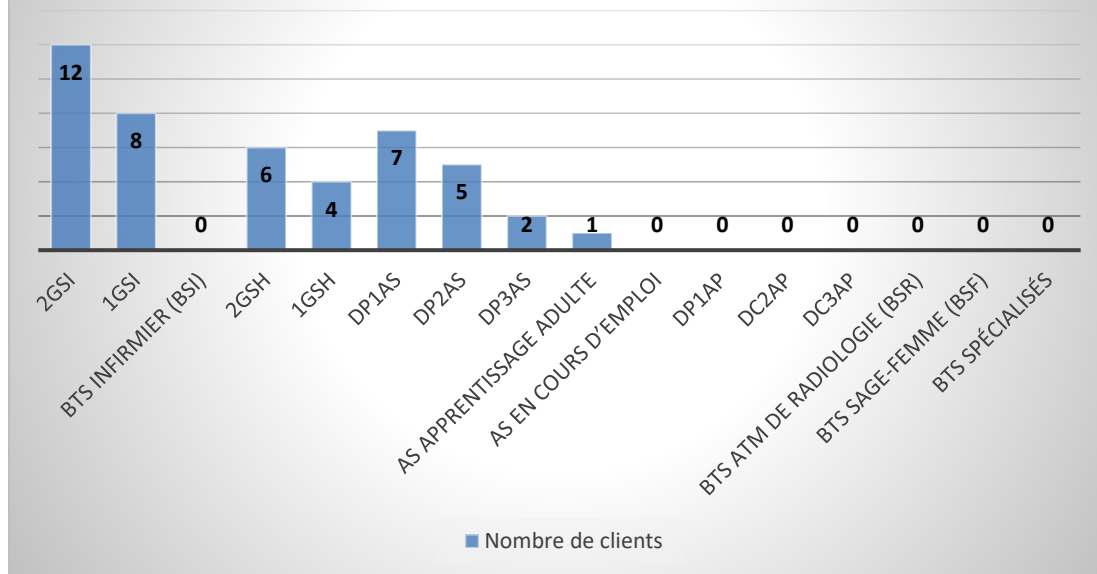
**Graphique 1** : Deux tiers des clients étaient du genre féminin.

## 6.2. Répartition des clients par formation, année de formation et population totale du LTPS

Formation & Année de formation				
Formation	Année de formation	Population totale	Nombre de clients	Pourcentage de clients selon la population par année de formation
Infirmier (SI)	2GSI	152	12	7,9%
	1GSI	164	8	4,9%
	BTS infirmier (BSI)	174	0	0,0%
Sciences de la santé (SH)	2GSH	96	6	6,3%
	1GSH	54	4	7,4%
Aide-soignant (AS)	DP1AS	100	7	7,0%
	DP2AS	70	5	7,1%
	DP3AS	85	2	2,4%
	AS apprentissage adulte	162	1	0,6%
	AS en cours d'emploi	34	0	0,0%
Assistant en pharmacie (AP)	DP1AP	9	0	0,0%
	DC2AP	6	0	0,0%
	DC3AP	5	0	0,0%
BTS	BTS ATM de radiologie (BSR)	19	0	0,0%
	BTS sage-femme (BSF)	20	0	0,0%
	BTS spécialisés	72	0	0,0%
Externe/autre	Externe/autre	/	0	/
<b>TOTAL</b>		<b>1222</b>	<b>45</b>	

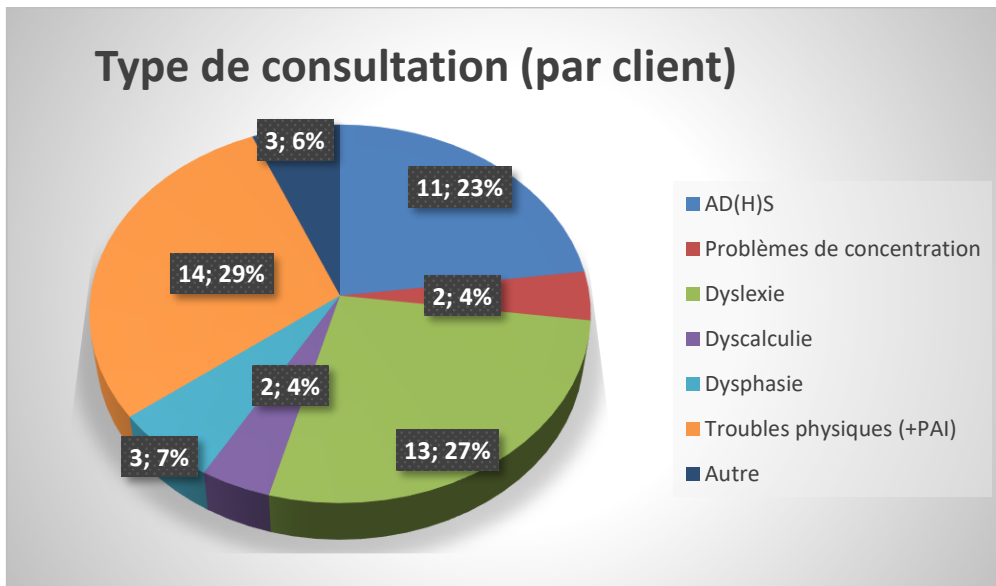
**Tableau :** Sur les 1222 élèves/étudiants inscrits au LTPS, 45 ont consulté l'ESEB, soit 3,7%.

## Nombre de clients selon formation & année de formation



**Graphique 2 :** Nombre de clients selon la population totale par année de formation.

### 6.3. Types de consultation (par client)



Type de consultation (par client)	
Problématique (parfois 2 diagnostics par élèves)	Nombre
AD(H)S/TDA(H)	11
Problèmes de concentration	2
Dyslexie	13
Dyscalculie	2
Dysphasie	3
Troubles physiques (+PAI)	14
Autre	3
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

**Graphique 3** : Les consultations en lien avec les troubles physiques (29%) sont majoritaires, suivi de la dyslexie (27%) et puis viennent les consultations liées au TDAH (23%).



## 6.4. Nombre de dossiers traités

Dossiers traités	
Dossiers	Nombre
Dossiers CAR en septembre 2022	22
Dossiers CAR supplémentaires en juillet 2023	4
Dossiers CAR en cours (juillet 2023)	3
Autres demandes traitées	10
PAI	6
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

**Graphique 4** : En septembre 2022, l'ESEB a traité 22 dossiers CAR, 4 nouveaux dossiers se sont ajoutés au cours de l'année et 3 sont actuellement en préparation. La rubrique « Autres demandes traitées » comporte les demandes liées à des faiblesse d'apprentissage qui n'ont pas nécessité le recours à la CAR.